

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

33. avenue Henri Lantelme - Espace 3000 - CS70169 - 06705 ST LAURENT DU VAR CEDEX

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Concours externe

Spécialité : (néant)

Epreuve du mercredi 25 novembre 2020

SUJET

Epreuve : Une épreuve écrite de français comportant :

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte :

- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

Durée:

1 h 30

Coefficient

3

CONSIGNES: à lire avant de prendre connaissance du sujet

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entrainer l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.
- Les questions peuvent être traitées dans l'ordre qui vous convient à condition d'en indiquer le numéro sur la copie.

INCLUSION NUMÉRIQUE

- Une récente étude de l'Insee est consacrée aux profils des personnes éloignées du numérique. Elle révèle qu'une personne sur six n'utilise pas Internet, et que plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base, ce qui peut rendre l'accès aux services publics dématérialisés bien périlleux.
- L'illectronisme, ou illettrisme numérique, touche aujourd'hui 17% de la population, <u>indique l'Insee</u>, qui le définit comme le fait de ne pas posséder les compétences numériques de base (envoyer des courriers électroniques, consulter ses comptes en ligne, utiliser des logiciels, etc) ou ne pas se servir d'Internet (incapacité ou impossibilité matérielle).
- Or, « ne pas avoir accès à Internet, ou ne pas savoir utiliser les outils numériques représente un réel handicap, notamment pour effectuer des démarches administratives ou encore accéder aux services publics, pouvant accroître la vulnérabilité sociale de populations potentiellement déjà fragiles », relève l'Insee dans cette étude parue fin octobre. [...]
- Les personnes qui ont le moins accès à Internet à leur domicile sont, selon cette étude : les personnes âgées, peu diplômées, ou dont le niveau de vie est modeste. Ainsi, une personne de 75 ans ou plus sur deux n'a pas accès à Internet à son domicile, tout comme 34% des personnes sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études primaires, et 16% des plus modestes. Le type de ménage est également clivant, puisque les personnes seules sont six fois plus souvent non-équipées, comparées aux couples avec enfant. La situation professionnelle joue également ; les chômeurs et les inactifs sont moins souvent équipés que les personnes en emploi. En pratique, le non usage d'Internet et le non équipement au domicile vont souvent de pair, et les déterminants du non usage sont quasiment les mêmes que les déterminants du non équipement. Au total, 15% de la population n'a pas utilisé Internet au cours de l'année écoulée.
 - Mais utiliser Internet ne suffit pas à garantir la possession de compétences numériques de base. Ainsi, parmi les usagers d'Internet, 49% n'ont pas été en mesure de rechercher des informations administratives, ce qui s'avère « particulièrement problématique » en matière d'accès au droit, comme le rappelle l'étude de l'Insee, citant le dernier rapport du Défenseur des droits. [...]

30

L'étude pointe enfin des disparités territoriales en matière d'équipement et de compétences, mais elles sont jugées « modestes » car largement imputables à des différences de population entre métropoles et communes rurales.

- En revanche, parmi les raisons citées dans l'étude pour évoquer l'absence d'équipement à domicile, l'absence « d'offre de haut débit » est une raison surreprésentée dans les communes rurales (citée par 13% des communes rurales contre moins de 2% dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants).
- Enfin, les usagers d'Internet des communes rurales manquent davantage de compétences de base en recherche d'information (+44%) ou en communication (+72%) que ceux de l'agglomération parisienne, tandis que ceux des DOM manquent davantage de compétences en communication (+99%) et de résolution de problème (+82%) que ceux de métropole.

Laura Fernandez Rodriguez, https://www.lagazettedescommunes.com/647373/17-de-la-population-est-touchee-par-lillettrisme-numerique/ (7 Novembre 2019)

QUESTIONS

Compréhension

- 1. D'après le titre, quel est le thème de l'article ? Pourquoi une « inclusion numérique » doit-elle être envisagée ? (2 points)
- 2. Quels sont les deux critères permettant de dire qu'une personne souffre d'illectronisme ? (2 points)
- 3. Quelles sont les personnes qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder à internet ? Pourquoi ? (2 points)
- 4. En quoi le fait de ne pas savoir utiliser les outils numériques peut-il représenter une gêne dans le quotidien ? (2 points)
- 5. Les territoires sont-ils tous affectés de la même manière ? En fonction de votre réponse à cette question, donner deux exemples illustratifs. (3 points)

Étude de la langue

- 6. Quelle est la nature du mot « dématérialisés » à la ligne 4 ? Expliquer pourquoi il s'accorde ainsi. (2 points)
- 7. Donner une définition du mot « clivant » (ligne 20). Reformuler la phrase : « le type de ménage est également clivant » (lignes 19-20). (2 points)
- 8. « les déterminants du non usage sont quasiment les mêmes que les déterminants du non équipement. » (lignes 24-25). Quel synonyme pourrait remplacer le mot « déterminants » ? (1 point)
- 9. Comment est composé le mot « disparités » (ligne 32) ? Que signifie-t-il dans le texte ? (2 points)
- 10. « Une récente étude de l'Insee est consacrée aux profils des personnes éloignées du numérique ». Réécrire cette phrase en mettant le sujet au pluriel et en faisant toutes les modifications nécessaires. (2 points)

On pénalisera jusqu'à 2 points les copies qui comportent plus de 10 fautes d'accord ou dont les réponses ne sont pas rédigées dans un langage correct.

